
Jour de séance 10

le mercredi 5 novembre 2025

10 h

Prière.

M^{me} Mitton (Tantramar) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre la construction d'une installation de turbines à gaz à Centre Village. (Pétition 4.)

M^{me} Wilcott, du Comité permanent de la politique économique, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 5 novembre 2025

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Madame la présidente,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son premier rapport.

Le comité se réunit les 29 octobre et 4 novembre 2025 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 2, *Loi modifiant la Loi sur la santé publique ;*
- 4, *Loi concernant la Loi sur la Commission d'appel du secteur agricole et la Loi sur les abeilles ;*
- 6, *Loi modifiant la Loi sur l'Université du Nouveau-Brunswick.*

Le comité étudie aussi le projet de loi 8, *Loi modifiant la Loi créant l'Ordre du Nouveau-Brunswick*, et accomplit une partie du travail à son sujet.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

La vice-présidente du comité,
(signature)
Kate Wilcott, députée

La présidente de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Kennedy :

- 17, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur ;*

par l'hon. M. Legacy :

18, *Loi sur le projet d'atteinte de durée de vie utile de la centrale de Mactaquac.*

M^{me} M. Johnson, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 6 novembre 2025, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 11, 4 et 3.

M. M. LeBlanc, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 7 novembre 2025, la deuxième lecture des projets de loi 17 et 18 sera appelée.

M. M. LeBlanc annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 12, 14, 15 et 16 soit appelée et que leur étude se prolonge jusqu'à 15 h, après quoi la séance sera levée.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 12, *Loi modifiant la Loi sur les commissaires à la prestation des serments.*

Sur la demande de M. M. LeBlanc, il est unanimement convenu de suspendre la séance de 11 h 30 à 13 h.

La séance, suspendue à 11 h 30, reprend à 13 h.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 12 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 12, *Loi modifiant la Loi sur les commissaires à la prestation des serments*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La présidente de la Chambre, sur la demande de M. M. LeBlanc, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

M. M. LeBlanc annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 16, 14 et 15 soit appelée et que leur étude se prolonge jusqu'à 15 h, après quoi la séance sera levée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 16 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 14, *Loi sur le libre-échange au Canada*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 14 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 14, *Loi sur le libre-échange au Canada*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 15, *Loi concernant les prestations de pension*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Monahan, appuyé par M. Hogan, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 15, *Loi concernant les prestations de pension*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, la présidente de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 15 h.